

S'il peut prouver au cultivateur que son prix n'est pas trop élevé, il aura plus de facilité à lui faire comprendre que le colporteur vend comptant et que lui donne du crédit; que le colporteur ne consomme rien de ce que produit le cultivateur et ne lui achète rien, tandis que le marchand achète les produits de la terre, soit pour sa consommation, soit pour son commerce. Qu'entre le marchand et le cultivateur, c'est un échange de marchandises qui profite aux deux, tandis que le colporteur prend l'argent, ne dépense rien et ne laisse rien après lui, qu'une marchandise souvent surfaite et de mauvaise qualité.

Ceci posé, nous sommes d'avis que la législation actuelle est susceptible d'amendements; pour savoir quels sont ces amendements, il fallait d'abord connaître la loi; c'est pour cela que nous la publions aujourd'hui. Dans notre prochain numéro nous dirons dans quel sens, à notre avis, il serait bon de l'amender.

UN FONDATEUR

Nous donnons, dans un autre article, une étude sur l'Union St-Joseph, dont le fondateur fut M. Louis Leclaire. Cet homme de bien, à qui ses concitoyens viennent de faire d'imposantes funérailles, mérite un moment d'attention, de la part de la génération qui voit fleurir les nombreux rejetons de l'œuvre sociale dont il a été le fondateur, nous pourrions dire le créateur. Ce grand cœur aura fait plus pour indiquer la solution de la question sociale, que bien des savants de réputation universelle. Le pauvre tailleur de pierre qui, avec M. Modeste Brouillet, trouva dans son cœur de Canadien et de catholique, l'idée de substituer à la charité, toujours un peu humiliante, si délicate qu'elle soit, la société de secours mutuel, où le secours n'est que le remboursement de placements modestes, a droit à une page de souvenir ému dans un journal qui s'occupe d'économie politique et sociale.

Et quel souvenir peut être plus agréable pour sa mémoire que celui des débuts de son œuvre.

"Dans l'hiver de 1851, dit une petite brochure publiée en 1866 par M. J. A. Plinguet, alors président de l'Union St-Joseph, un ouvrier du nom d'Adolphe Guilbault, tailleur de pierre, fort pauvre, tomba malade; il n'avait aucun moyen de soutenir sa famille, encore moins de

se procurer à lui-même les remèdes qui lui étaient nécessaires. Son état inspira la pitié de quelques-uns de ses confrères. Ils pourvurent à ses besoins pendant sa maladie jusqu'à sa mort, et payèrent même les frais de sa sépulture. Ses amis l'avaient accompagné à sa dernière demeure; en revenant du cimetière, ils discourraient entre eux sur le bien que ferait aux ouvriers une association où chacun apporterait son obole, dans le temps de santé, et où il trouverait secours et appui dans le temps de maladie."

Parmi ces bons ouvriers se trouvaient MM. Modeste Brouillet et Louis Leclaire. De la conversation qui suivit l'enterrement naquit l'Union St-Joseph. Les fondateurs, catholiques, demandèrent à l'autorité ecclésiastique un patron pour leur association et on leur donna le patron des ouvriers, St-Joseph.

A la première assemblée tenue le 22 mars 1851, l'association se composait de sept membres. M. Brouillet fut élu président, M. Leclaire vice-président. Le premier étant parti pour les Etats-Unis, environ un mois après la fondation, M. Leclaire le remplaça comme président, et fut toujours considéré depuis comme l'unique fondateur de l'Union St-Joseph.

En décembre 1851, la société comptait 60 membres. Au 1er mai 1852, elle loua une salle dans la maison de M. Orléans, rue Ste Catherine, où elles tint ses séances jusqu'à l'incendie du 8 juillet. Après l'incendie, l'Union s'installa dans l'école des sœurs, rue Ste Catherine. En Octobre 1853, le siège de la société était transporté sur la rue St Constant, de là, il fut transféré rue des Allemands, puis, au mois d'avril 1857, à la maison St Vincent de Paul rue Visitation et au mois de mai de la même année, dans la maison qu'elle occupe aujourd'hui au coin des rues Ste Elizabeth et Ste Catherine.

Nous n'avons pas à notre disposition l'espace nécessaire pour suivre la société dans toutes les phases par lesquelles elle a passé pour arriver à ce qu'elle est aujourd'hui. Nous ajouterons simplement ceci, c'est que, de l'Union St-Joseph sont issues, par la force de l'exemple; une foule d'Unions du même genre dont les principales qui ont survécu sont: l'Union St-Pierre et la Société des Artisans canadiens français.

La vie de M. Leclaire a été simple, laborieuse et honnête; il n'a pas amassé une grande fortune pour sa famille, mais il lui a laissé un nom respecté de tous, héritage qui, dans toute société chrétienne, est

plus estimé que des sacs d'or mal acquis. Sa mémoire vivra, car il a fait une œuvre durable et il a rendu de grands services à la société.

COMPTES-RENDUS

CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTRÉAL

Vendredi, le 8 mars, avait lieu la réunion hebdomadaire du Conseil de la Chambre de Commerce du District de Montréal sous la présidence de M. H. Laporte, président de la chambre.

Etaient présents MM. J. D. Rolland, D. Parizeau, J. Haynes, J. X. Perreault, vicomte de la Barthe, F. X. Moisan, T. Lefebvre, J. Contant, G. N. Ducharme, A. Racine, L. E. Morin, sr, L. E. Morin, jr, H. A. A. Brault, J. H. Catelli, Chs. Desmar-teau, J. Monier, honorable Louis Tourville, G. Boivin, R. Bickerdike, U. Garand, G. Balcer, J. Fortier et A. U. Aumont.

La chambre de commerce a adopté le rapport du comité des chemins de fer recommandant au Conseil de Ville de permettre la construction du tramway électrique au parc de la montagne.

Le secrétaire de la chambre lut le rapport de M. Tancrède Bienvenu qui avait été chargé avec MM. L. E. Morin, jr, et Ubalde Garand d'étudier la question de l'instruction commerciale.

Voici ce rapport:

Monsieur le Président,

"Dans sa séance du 22 février dernier, sur proposition de M. J. X. Perreault, la chambre de commerce m'a fait l'honneur de me demander mon opinion et m'a chargé de faire un rapport sur les moyens à prendre pour promouvoir l'instruction commerciale dans notre district, j'ai accepté avec plaisir et j'ai tâché d'accomplir ce devoir le mieux possible et voici mes vues sur ce sujet:

"Depuis nombre d'années, on agite la grande question de l'instruction et cela sans résultat réellement pratique et constant, du moins pour ce qui concerne l'étude du commerce.

"Ces divers mouvements opérés par la classe instruite vers le progrès, sont momentanément suspendus pour des raisons qu'il ne m'appartient pas de discuter en cette circonstance.

"Dans mon humble opinion, il faut avancer graduellement, prêter main forte à la classe enseignante, ne rien brusquer, et surtout ne pas se contenter d'un seul coup d'épaule pour sortir de l'ornière et de la routine. Le succès ne couronnera peut-être pas nos premiers efforts, mais ce serait faire preuve d'inconstance que de fléchir devant les obstacles qui se posent devant nous. Il ne s'agit pas, pour le moment, de faire vite et de produire beaucoup en peu de temps, mais plutôt de donner une impulsion nouvelle et pratique aux institutions qui se dévouent à l'enseignement du commerce.

"Quels sont les moyens à prendre pour compléter par des notions commerciales les sèches théories de la comptabilité et faciliter aux jeunes gens l'accès aux positions lucratives? Telle est la question à résoudre.

"Monsieur le président, avant d'écrire le présent rapport et d'exprimer mon opinion sur des questions toutes brûlantes d'actualité, j'ai cru prudent de